

Image not found or type unknown



Perte de points ou suspension en 49.9 cm3 ?

Fiche pratique publié le 13/10/2014, vu 1326 fois, Auteur : [Me CHANGEUR, Pénaliste](#)

Est-il en effet possible de perdre des points ou bien de craindre une suspension de votre permis de conduire en cas d'infraction(s) commise(s) au volant ou bien au guidon d'un véhicule ne nécessitant aucun permis (mobylette 49.9, voiturette, vélo, tracteur etc...) ?